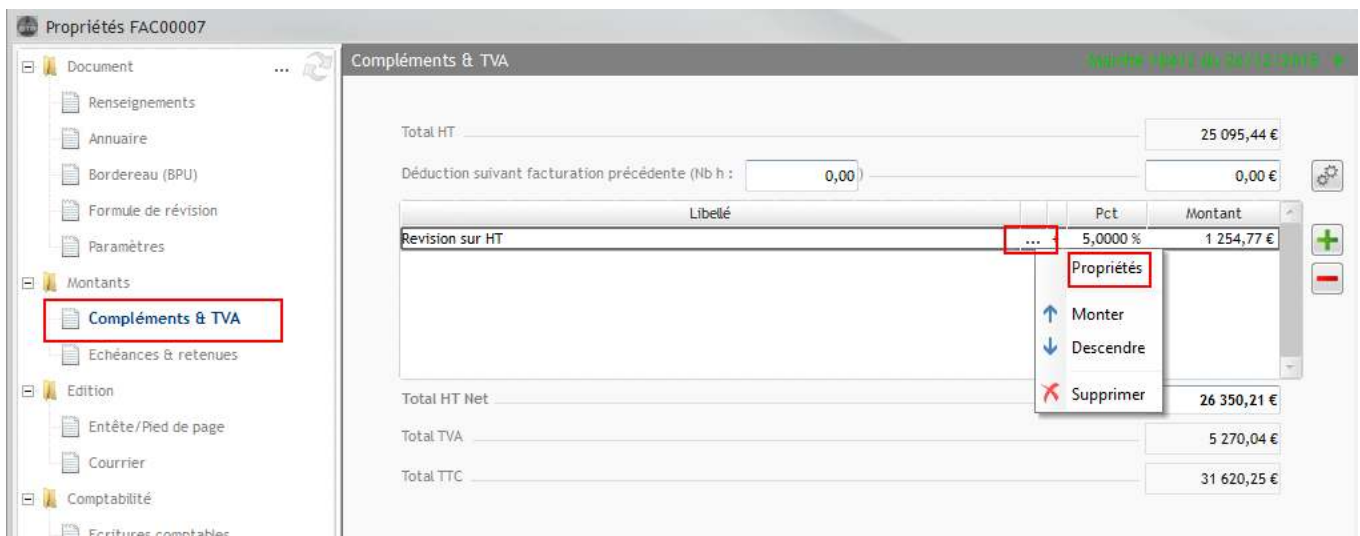
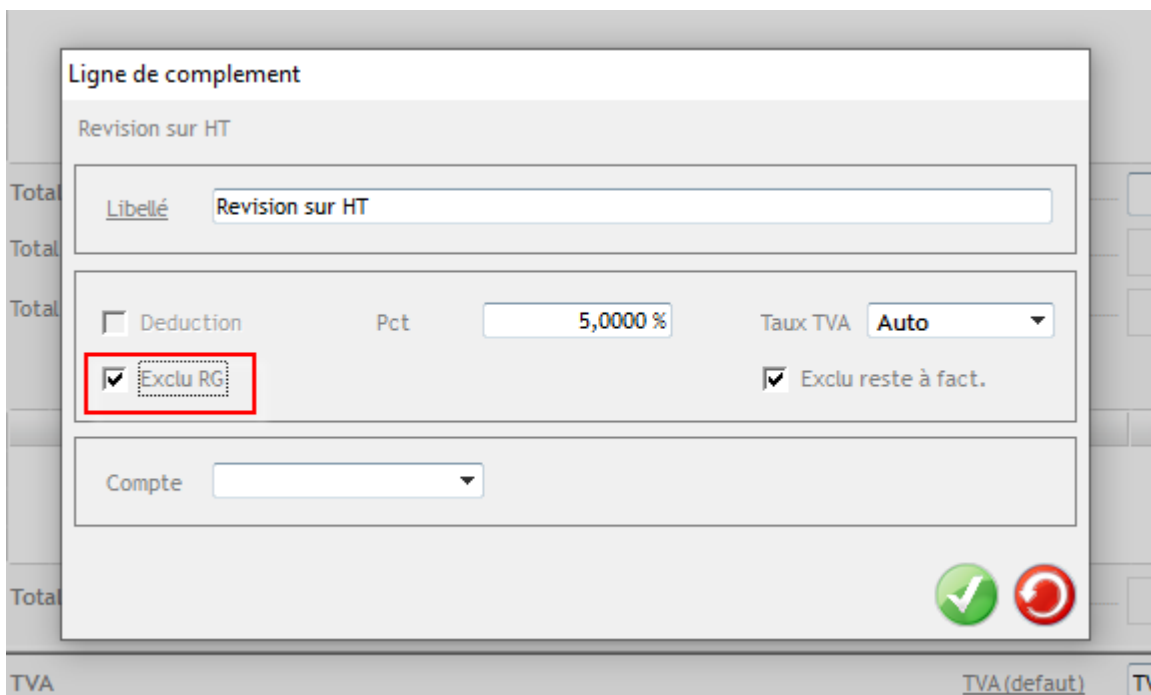


Pour exclure la révision de prix de la RG :

1. Vous avez saisi ou calculé votre taux de révision de prix **dans les propriétés du marché** (Écran Formule de révision)
2. Vous ouvrez dans les **propriétés de la facture** « Complément et TVA » où le complément de la révision de prix apparaît (uniquement si le point 1 a été fait).
3. Vous cliquez sur les « ... » puis sur « Propriétés »



Dans la fenêtre « Ligne de complément » vous cochez « Exclu RG » et vous validez.



Le calcul des Retenue de Garantie ne tiendra pas compte des Révisions.